

ceux qui ne sont composés que d'une seule essence, et les peuplements mélangés, dont la formation est due à l'association d'essences différentes. Mais, tels qu'ils sont, les traitements forestiers se prêtent encore à toutes les modifications de détail que le forestier jugera nécessaires pour leur mise en pratique.

TRAITEMENT PAR COUPE UNIQUE

Le premier des traitements forestiers, celui qui dès les temps les plus reculés, fut appliqué avec quelque méthode, est le traitement par coupe unique. Mis en œuvre tout d'abord dans les taillis (1), son emploi dans les futaies fut en quelque sorte consacré par l'ordonnance de Colbert, dite ordonnance de 1669 (2). Il consiste à réaliser par une seule exploitation, dans une parcelle plus ou moins grande de la forêt, tout le matériel ligneux arrivé à l'âge de maturité. Cette exploitation se fait quand le parterre est déjà recouvert de semis nombreux, formant une forêt en miniature. Il arrive cependant que le soin de régénérer la parcelle, affectée par l'exploitation, soit laissé à quelques arbres réservés à cette fin sur cette même parcelle, ou aux peuplements adjacents. Ceux-ci et ceux-là ne suffisent pas généralement à cette tâche, et alors des semis artificiels ou des plantations deviennent nécessaires pour donner de l'homogénéité et de la consistance au jeune peuplement qui remplace l'ancien. Il n'est pas besoin de dire que le reboisement artificiel d'une forêt constitue une opération fort coûteuse et que ne justifie pas souvent, sauf dans quelques pays d'Europe, la valeur commerciale des produits forestiers ainsi obtenus. A cause de cela on n'y a généralement recours que là où l'existence d'une forêt est nécessaire, d'une forêt qu'il n'est pas dans la puissance de la nature de créer, comme sur les sables mouvants (3). D'autre part, lorsque les arbres de réserve et les peuplements adjacents ont seuls le soin d'ensemencer le parquet des coupes, la nature reprend ses droits et les essences les moins précieuses facilement se développent dans les vides, venant ainsi changer l'aspect et diminuer la valeur du

1.—*Economie forestière*, HUFFEL, Vol. III page 48.

2.—HUFFEL, *loc. cit.* page 49.

3.—Cf. Notes sur les Dunes de Gascogne par J. Bert.